Procedure file

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2006/0146(COD)	Procédure terminée
Transports par route et par voies navigables: élimination de contrôles aux frontières. Codification Sujet 3.20.04 Transport fluvial 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		21/06/2006
		ALDE WALLIS Diana	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2888	15/09/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

01/08/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0432	Résumé
05/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/12/2006	Vote en commission,1ère lecture		
11/12/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0459/2006	
14/12/2006	Résultat du vote au parlement		
14/12/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0572/2006	Résumé
15/09/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/10/2008	Signature de l'acte final		
22/10/2008	Fin de la procédure au Parlement		

14/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2006/0146(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/39495

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2006)0432	01/08/2006	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES1368/2006	26/10/2006	ESC	
Projet de rapport de la commission		PE382.277	06/12/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0459/2006	11/12/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0572/2006	14/12/2006	EP	Résumé
Projet d'acte final		03627/2008/LEX	22/10/2008	CSL	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Règlement 2008/1100
JO L 304 14.11.2008, p. 0063 Résumé

Transports par route et par voies navigables: élimination de contrôles aux frontières. Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à l?élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voie navigable.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 4060/89/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant l?élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voie navigable. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Transports par route et par voies navigables: élimination de contrôles aux frontières. Codification

En adoptant en 1ère lecture le rapport de codécision de Diana WALLIS (ADLE, UK), le Parlement européen a approuvé sans modification la proposition de règlement concernant l'élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voies navigables (version codifiée).

Transports par route et par voies navigables: élimination de contrôles aux frontières. Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à l?élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voie navigable.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 1100/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant l'élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voies navigables (version codifiée).

CONTENU : le Conseil a adopté une version codifiée du règlement concernant l'élimination de contrôles aux frontières des États membres dans le domaine des transports par route et par voies navigables.

Le nouveau règlement se substitue aux différents actes incorporés dans le règlement (CE) n° 4060/89 du 21 décembre 1989, tout en préservant intégralement leur contenu.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/12/2008.